

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 427

présenté par

M. Falorni, Mme Pinel, Mme Dubié, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani,
Mme Frédérique Dumas, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle, M. Molac, M. Nadot,
M. Pancher et M. Simian

ARTICLE 40

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article prévoit l'extension des prérogatives des orthoptistes, en les autorisant à effectuer des actes auparavant réalisés par les ophtalmologistes, y compris la réalisation du dépistage de l'amblyopie du nourrisson et des troubles de la réfraction chez les jeunes enfants.

L'argument principal est le délai de consultation trop important qui aboutirait à un renoncement de soin. Néanmoins, si la délégation de tâches et l'extension de compétences peuvent s'envisager dans certains cas, cela ne doit pas se faire en prenant des mesures risquant de nuire à la santé visuelle des patients.

Par ailleurs, ces deux professions (orthoptiste et ophtalmologiste) travaillent ensemble pour permettre pour l'un de réaliser le diagnostic et la prescription de lunettes et de lentilles et l'autre de rééduquer de corriger la pathologie.

Cet article 40 apparaît donc à la fois non adapté à la situation et inutile pour solutionner la problématique actuelle.

Aussi, cet amendement propose de supprimer cette mesure et de réfléchir plutôt à la création de cabinet secondaire dans les zones sous-dotées.